



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Précisions sur la pétition devant être signée par les propriétaires et usagers des terrains adjacents

Le demandeur doit joindre à sa demande une pétition démontrant un soutien communautaire à l'égard du projet de TCL. La pétition doit recueillir le soutien de 70 % des propriétaires enregistrés ou des gestionnaires d'immeubles adjacents au projet de TCL. La zone couverte par la pétition est fonction de la catégorie du TCL demandé, soit l'une des catégories indiquées ci-dessous qui correspondent aux normes énoncées au tableau 3 dans le PDTCL relativement au rayon de la zone de participation publique :

Classification des TCL :	TCL régional :	TCL communautaire :	TCL de quartier :
selon la zone de participation publique	rayon de 200 mètres à partir de la limite du TCL proposé	rayon de 150 mètres à partir de la limite du TCL proposé	rayon de 100 mètres à partir de la limite du TCL proposé

En plus de l'appui de 70 % des riverains du TCL, la pétition doit également contenir les éléments suivants :

- la signature d'un seul propriétaire enregistré, par propriété;
- pour les condos et les immeubles résidentiels à unités multiples, une signature par propriétaire d'unité. Chaque unité sera prise en compte dans le calcul des 70 % d'appui;
- pour les immeubles locatifs, la signature du propriétaire enregistré ou du gestionnaire de l'immeuble. L'immeuble sera considéré comme une seule propriété dans le calcul des appuis;
- la pétition doit porter le nom du signataire (en caractères d'imprimerie), son adresse, sa signature et indiquer s'il est pour ou contre le projet de TCL.